

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2016 A 19 H 00**

Etaient présents : Monsieur DUPUIS, Maire
Mesdames PRUDHOMME et MONCOMBLE
Messieurs PIETERS, DELASSUS, DEPOORTER et LECOCQ

Etaient absents excusés : Mme COLOMBIN ayant donné pouvoir à Mme PRUDHOMME
Melle COLOMBIN ayant donné pouvoir à M. DELASSUS
M. BEURAIN

Secrétaire de séance : Monsieur DELASSUS

Monsieur DUPUIS ouvre la séance et indique qu'il souhaite ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Motion contre le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques à PICQUIGNY
- Emploi d'une personne en CUI – CAE

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 Janvier 2016

Le compte-rendu de la réunion du 29 Janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Bourdon le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

Il laisse apparaître en fonctionnement un excédent de 165 490,05 euros et en investissement un déficit de 53 068,18 euros.

Le Conseil Municipal accepte les résultats du compte de gestion 2015 du receveur municipal.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

3) Compte administratif 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015. Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 165 490,05 euros et un déficit d'investissement de 53 068,18 euros. Sous la présidence de Monsieur PIETERS, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal délibère et accepte le compte administratif 2015. (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote).

POUR : 8 dont 2 pouvoirs

4) Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat 2015 comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	165 490,05 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au Budget Primitif (compte 1068) de 2016 :	53 068,18 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	112 421,87 €
Total affecté au compte 1068 :	53 068,18 €

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

5) Vote des 3 Taxes 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016 et décide donc d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 19.99 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 17.85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 60.99 %

Ces taux permettent d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M 14 de 99 630 Euros.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

6) Vote des subventions et participations 2016

Les membres du Conseil votent POUR à l'unanimité le paiement des subventions et participations 2016 suivantes :

- Ecole Publique d'HANGEST-SUR-SOMME : 25 000 Euros
Année 2014/2015 et 2015/2016 (paiement rétroactif dû à une régularisation de la mairie d'Hangest-sur-Somme)
- Ecole Publique de FLIXECOURT : 5 000 Euros
- A.S.C.BOURDON 500 Euros
Sous condition de la présentation de justificatifs
- Association de Pêche : 200 Euros
- C.C.A.S. : 1 000 Euros
- Association Aide aux Mères de Famille : 200 Euros
- Les Restaurants du Cœur : 300 Euros
- Centre de Loisirs et stages éducatifs et sportifs 1 500 Euros
(4 semaines maxi par an soit 20 jours. 5 Euros par j/enfant)
- Voyages Scolaires (2 jours et +. 50 Euros par enfant/an) 700 Euros
- ADAPEI 80 « PAILLONS BLANCS » : 100 Euros

▪ Association Française des Sclérosés en Plaques	100 Euros
▪ AFM TELETHON	100 Euros
▪ Association « Service 6 Cantons »	19,60 Euros
▪ Subventions diverses :	1 500 Euros

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

7) Délibération concernant l'adhésion à la FDE de la Ville de HAM

Monsieur le Maire précise que la Ville de HAM a demandé son adhésion à la Fédération.

Par délibération du 8 Janvier 2016, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la Ville de HAM à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Chaulnes comme le souhaite cette ville.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la Fédération de la Ville de HAM.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

8) Délibération concernant le transfert de compétence en matière de création et d'exploitation des infrastructures de charge des véhicules électriques au profit de la FDE 80

Monsieur le Maire expose que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, autorité organisatrice de la distribution d'électricité à laquelle adhère la commune a mis en place avec l'aide de la Région Picardie, de l'A.D.E.M.E. et du Département un schéma départemental de déploiement d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

La Fédération a de plus été retenue par le Commissariat Général à l'Investissement auprès du Premier Ministre comme opérateur public sur le département de la Somme en charge du déploiement de 186 bornes et bénéficie de 1.116.000 € d'aide de l'Etat pour réaliser les travaux.

Il propose de transférer la compétence que détient la commune en cette matière à la Fédération Départementale d'Energie comme le permet la loi, et comme le permettent les statuts de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (F.D.E. 80) la compétence de la Commune en matière de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

9) Adhésion au CPIE Vallée de Somme

Monsieur le Maire présente l'ensemble des services du CPIE « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » dont la commune peut bénéficier, notamment :

- . Information sur le programme des activités proposées par le CPIE (les sorties natures, divers évènements, les conférences etc).
- . Echange et formation sur des thématiques variées (les problématiques de l'eau, les milieux naturels etc).
- . Accompagnement dans la réalisation de projets (conseils sur l'aménagement du cadre de vie etc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'adhésion au CPIE Vallée de Somme pour un coût annuel de 30 Euros.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

10) Délibération sur devis pour l'achat de tables, chaises et vaisselle pour la salle multi-activités

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant l'achat de tables, chaises et vaisselle pour la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- Pour les tables et chaises : la Société VEDIF pour un montant de 6 128,36 Euros H.T. soit 7 354,03 Euros TTC.
- Pour la vaisselle : Société HENRI JULIEN pour un montant de 3 314,10 Euros H.T. soit 3 976,92 Euros TTC.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

11) Délibération sur devis pour l'achat de mobilier de bureau et signalétique pour les nouveaux locaux de la mairie

Monsieur le Maire présente les devis reçus concernant l'achat de mobilier de bureau et signalétique pour les nouveaux locaux de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis suivants :

- Pour le mobilier de bureau (deux bureaux, une armoire, trois chaises et trois fauteuils : la Société BRUNEAU pour un montant de 2 549,78 Euros H.T. soit 3 059,74 Euros TTC.
- Pour la signalétique : Ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

12) Délibération autorisant le Maire à mandater, avant le vote du budget 2016, des dépenses d'investissements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à mandater, avant le vote du budget 2016, les dépenses d'investissements suivantes :

Compte 21 : Immobilisations Corporelles

Article 2152 : Installations de voirie

Travaux pour l'écoulement des eaux pluviales :

- Facture SARL JLNP : 1 288,20 Euros

Article 2183 : Autres Immobilisations – Matériel Bureau et Informatique

Logiciel de comptabilité :

- Facture AMBRE INFORMATIQUE : 1 458,00 Euros

Article 2184 : Mobilier

Mobilier de bureau :

- Facture BRUNEAU : 1 600,06 Euros
- Facture BRUNEAU : 674,88 Euros
- Facture BRUNEAU : 784,80 Euros

Total : 5 805,94 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

13) Convention et règlement de location de la salle multi-activités

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention et le règlement de location de la salle multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ladite convention ainsi que le règlement de location de la salle multi-activités annexés au présent compte-rendu.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

14) Location de la hutte du Petit Marais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le bail de la hutte du Petit Marais, pour 9 ans, au profit de l'Association des Amis du Petit Marais, aux conditions suivantes :

- Montant du loyer : 8 351,63 Euros annuel.
- Les paiements auront lieu le 1^{ier} Août de chaque année.
- Un état des lieux sera fait à la remise des clefs et une fois par an.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

15) Motion contre le projet de fermeture du Centre des Finances Publiques à PICQUIGNY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de fermeture de la perception de Picquigny programmée au 1er janvier 2017 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

– Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,

– Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller les collectivités :

- s'oppose à la fermeture du Centre des Finances Publiques à Picquigny et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural et demande donc son maintien.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

16) Emploi d'une personne en CUI-CAE

Monsieur le Maire expose que la Commune de SOUES a en charge, jusque la fin de l'année scolaire 2016, un contrat aidé pour assurer l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire.

Pour rappel, le coût de la masse salariale correspondant à cette mission est pris en charge par les communes de LE MESGE, SOUES et BOURDON au prorata du nombre d'heures effectuées, aide de l'Etat déduite.

Il avait été convenu que chacune des communes citées prendrait en charge, à tour de rôle, cette mission de surveillance qui est une obligation légale.

Pour l'année scolaire 2016-2017, la Commune de BOURDON est en responsabilité de cet emploi.

Il est proposé au Conseil de recruter une personne éligible au contrat CUI-CAE. (temps légal minimum 20 heures), pouvant être pris en charge à 95 % maximum par les aides d'Etat.

Ce temps de travail se répartirait comme suit :

- 9 heures d'accompagnement bus scolaire
- 11 heures entretien des locaux communaux et des espaces verts.

Le Conseil est favorable à cette proposition et demande à Monsieur le Maire de lui présenter la charge salariale exacte que représente cet emploi.

Le Conseil accepte que Monsieur le Maire lance l'appel à candidature, en priorité aux habitants de notre Commune.

Toute personne éligible peut donc déposer sa candidature en Mairie avant le 29 Avril 2016, sur présentation d'une lettre de motivation et d'un CV.

Il est décidé que le recrutement sera effectué par Monsieur le Maire et l'Adjoint en charge du personnel technique.

POUR : 9 dont 2 pouvoirs

17) Informations et questions diverses

Monsieur PIETERS informe le Conseil qu'il a eu des doléances concernant des personnes qui brûlaient des déchets verts dans la Commune. Il est rappelé que le brûlage est INTERDIT par le règlement sanitaire départemental.

Madame PRUDHOMME invite les habitants, en cas de litige, à se rencontrer et à privilégier le dialogue et le règlement à l'amiable.

Monsieur PIETERS rappelle également que la divagation des chiens et chats sur la voie publique est INTERDITE.

Monsieur LECOCQ rappelle la vitesse excessive de certains automobilistes dans la Rue de Louvières et suggère de mettre un ralentisseur.

Monsieur DELASSUS informe le Conseil :

. qu'une réunion de la Commission « Voirie » se tiendra le 22 Avril 2016 avec pour ordre du jour : Présentation des devis pour la sécurisation du trottoir face à l'entrée principale de l'église et choix de l'entreprise. Présentation des devis pour le rehaussement et l'abaissement de bateaux aux particuliers et choix de l'entreprise,

. qu'une réunion de la Commission « Bâtiments Communaux » se tiendra le 22 Avril 2016 avec pour ordre du jour : Présentation des devis pour le projet d'aménagement de la cuisine dans la salle multi-activités et choix du maître d'œuvre. Présentation des devis pour la fourniture et la pose d'un mur amovible séparant la grande et la petite salle multi-activités et choix de l'entreprise.

Madame PRUDHOMME :

. annonce que la date de l'inauguration de la salle multi-activités a été fixée au 25 Juin 2016 selon les disponibilités des officiels invités. L'ensemble du Conseil valide cette date,

. informe le Conseil que le calendrier des manifestations ainsi que le journal communal sont en cours de réalisation,

. informe le Conseil que le 23 Avril prochain aura lieu un chantier nature « Som'Propre Décalé». Rendez-vous est donné aux personnes intéressées, à la salle multi-activités à 9 h 30.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 22 h.